



XI^e RENCONTRES NATIONALES DE LA JPA

La valeur éducative des centres de vacances et de loisirs

- mercredi 31 janvier 2007 -

Réponses du PCF

au questionnaire sur la valeur éducative des CVL

1. Les objectifs des centres de vacances et de loisirs (CVL) sont explicitement posés en référence au développement de l'enfant et du jeune. L'action éducative des CVL trouve tout son sens quand elle s'exerce en complémentarité avec la famille et l'école. Qu'en pensez-vous ?

Je pense que les CVL restent un lieu essentiel de l'apprentissage du vivre ensemble et de la vie collective. Les CVL sont et doivent rester complémentaires de l'école et de la famille. Il s'y pense, il s'y dit et il s'y vit des choses très différentes des deux autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille. Ils sont un lieu de prise d'initiative, de délibération, de démocratie, un lieu où la parole de l'enfant est entendue et écoutée. Les CVL doivent garder et développer ce lieu de construction citoyenne dans le respect de chacun.

2. Les partis politiques intègrent rarement les CVL dans leurs programmes pour l'éducation. Pouvez-vous nous présenter la place des CVL dans votre projet éducatif ?

Nous avons souhaité d'abord travailler sur un projet sur l'école avec le réseau qui comprend des enseignants, des parents d'élèves, des élus... Nous avons préféré que la réflexion sur l'avenir des CVL soit incluse dans notre réflexion sur la vie associative et sur l'éducation populaire.

3. Aujourd'hui encore, un enfant sur trois ne part pas en vacances et de nombreuses familles ne peuvent pas non plus faire bénéficier leurs enfants des activités de loisirs collectifs proposées en centres de loisirs. Le programme de votre parti comporte-t-il quelques mesures pour remédier à cet état de fait ? Si oui, lesquelles ?

Oui et prioritairement une augmentation généralisée des salaires et des minima sociaux. Mais cela va aussi vers la ré-orientation des aides de la C.A.F. pour permettre aux parents un véritable choix. Je crois aussi qu'il faut à des aides aux gestionnaires associatifs et aussi à des collectivités locales tant en matière d'investissement que de fonctionnement. Le poids de l'organisation des CVL ne peut peser que sur les seules épaules des associations et des collectivités locales.

4. À propos des CVL, comment envisagez-vous la répartition des responsabilités (financement, tutelle, évaluation...) entre L'État, les différents ministères concernés, les services déconcentrés et les collectivités locales ? Qui doit agir et à quel niveau ?

La réglementation des CVL doit rester au niveau national ainsi que la tutelle et l'évaluation, la décentralisation amènerait des inégalités territoriales. Un grand ministère de la vie associative et de l'éducation populaire pourrait porter ces responsabilités. La marchandisation du secteur CVL est une mauvaise chose. Elle a été favorisée en partie par l'assèchement des moyens des collectivités locales et des comités d'entreprise tout comme du secteur associatif. La modification de la relation aux vacances et l'éclatement familial, la prise des congés, la montée des exigences de contenu parfois trop tourné vers un culte de la « performance » plaide pour une prise en compte de ces éléments dans la construction d'une nouvelle politique du développement des CVL dans le respect d'un vrai projet éducatif.

5. Lorsque vous étiez enfant, est-ce qu'il vous est arrivé de partir en centre de vacances ou de fréquenter un centre de loisirs ? Avez-vous encadré des groupes d'enfants, comme moniteur ou comme directeur ? Si oui, gardez-vous un souvenir particulier de cette expérience de vie collective ? Influence-t-elle encore aujourd'hui votre perception des relations sociales ?

Non, je n'ai pas fréquenté les centres de vacances ni les centres de loisirs. Pour mes parents, ils représentaient une punition. C'est certainement pour cela que dès l'âge de 18 ans j'ai passé mon BAFA et j'ai été animateur de centre de vacances.

Gilles Garnier
Membre du Comité Exécutif National
Responsable à la Vie associative